

SOLIDARITÉ AVEC NOS COLLÈGUES DE GUADELOUPE ET DE MARTINIQUE

Le 15 novembre, la grève générale a commencé en Guadeloupe. Le 21 novembre, elle a commencé en Martinique. Dans les deux cas, nos collègues de l'éducation nationale sont mobilisés, aux côtés notamment des personnels de santé et des pompiers.

Qui appelle ?

En Guadeloupe, c'est à l'appel du « *collectif contre l'obligation vaccinale et le pass-sanitaire* », collectif qui regroupe une trentaine d'organisations syndicales et politiques, dont la FSU Guadeloupe. Une telle unité s'était déjà exprimée en 2009 lors de l'historique grève générale conduite par le LKP (Lyannaj Kont Pwofitasyon).

En Martinique, c'est à l'appel d'une intersyndicale (17 organisations).

Sur quels mots d'ordre ?

Deux premières revendications sont clairement affirmées : « *Non au pass-sanitaire ! Non à l'obligation vaccinale ! Oui à la défense des droits et libertés !* » affirme l'appel du collectif unitaire guadeloupéen qui exige « *Aucune mise à pied, aucune suspension, aucun licenciement à l'encontre des travailleurs !* »

Le préavis de grève déposé en Guadeloupe par les organisations syndicales FAEN –SNCL, FNEC-FP-FO, FSU Guadeloupe, SPEG, UNSA-ÉDUCATION exige « *la suppression de l'obligation vaccinale, la suppression du passe sanitaire* ».

En Martinique, en tête d'une série de 13 revendications figurent la suppression de l'obligation vaccinale, le retrait des sanctions, et la suppression du pass sanitaire

À partir de là, d'autres revendications sont affirmées : par exemple, en Guadeloupe, « *un système de santé de qualité pour accueillir et soigner les Guadeloupéens dignement* » et « *la réhabilitation des conventions collectives.* » et, en Martinique, « *des moyens et du personnel pour les établissements de santé* »

Le gouvernement répond par la répression

Une mobilisation profonde sur ces objectifs se développe depuis des mois, depuis le 17 juillet en Guadeloupe, avec des manifestations chaque semaine.

Le gouvernement a refusé de satisfaire ces revendications. La Grève générale illimitée a donc été engagée, la date du 15 novembre correspondant à la mise en œuvre des

suspensions qui touchent déjà des centaines de salariés, plus d'un millier au moins étant menacés dans la santé pour la seule Guadeloupe.

Sont également menacés par la répression pour refus de vaccination des pompiers, des psychologues scolaires, des infirmières scolaires, des salariés de Pôle-Emploi, etc.

Face à cette mobilisation profonde soutenue par l'ensemble de la population, le gouvernement répond par l'envoi de centaines de policiers et gendarmes dont des membres du GIGN et du Raid.

Unité en soutien aux travailleurs de Guadeloupe et de Martinique !

Le gouvernement, et les medias, expliquent que la grève aux Antilles est le produit d'une situation locale particulière, de la misère et de l'inégalité sociale, et du terrible précédent que représente le chlordécone qui a empoisonné (et continue d'empoisonner) toute la population avec l'autorisation de plusieurs gouvernements successifs.

Tout cela est réel. Mais cela ne peut servir à passer à la trappe les revendications qui constituent le point de départ de la mobilisation : l'abrogation du pass sanitaire et de l'obligation vaccinale.

De même, ne peut être oubliée l'exigence formulée par les organisations syndicales, en Guadeloupe et en Martinique, de retrait des forces de répression.

De ce point de vue, non seulement la solidarité s'impose entre les salariés de métropole et ceux d'outre-mer mis cela implique un combat commun : la responsabilité des organisations syndicales, dont celles de l'éducation nationale, est d'organiser cette solidarité et ce combat commun.

Communiqué Émancipation/69, 24 novembre 2021